

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 12 janvier 2026 à 18 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents : le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

**A-26-01-001**      **OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur :      Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**A-26-01-002**      **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

D'approuver l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajout du point 5.3 :

Appui au Club Quad Destination Hautes-Laurentides - demande d'aide financière au MTMD pour améliorer les infrastructures et assurer la sécurité dans l'utilisation des véhicules hors route

et la modification du titre du point 6.2 :

Remplacer « Approbation des prévisions budgétaires 2026 et participation au déficit d'opération de l'Office municipal d'habitation de Mont-Laurier » par « Approbation des prévisions budgétaires 2026 et participation au déficit d'opération de l'Office d'habitation des Laurentides »

Ont voté en faveur :      Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

## **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

**A-26-01-003**

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 15 ET 18 DÉCEMBRE 2025**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal des séances tenues les 15 et 18 décembre 2025, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal des séances du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenues les 15 et 18 décembre 2025.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**A-26-01-004**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-89 POUR DÉCRÉTER LES QUOTES-PARTS LIÉES À L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER POUR L'ANNÉE 2026**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro A-89 intitulé *Règlement pour décréter les quotes-parts liées à l'Agglomération de Mont-Laurier pour l'année 2026* a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro A-89, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-26-01-005

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-90 POUR FIXER LE MONTANT QUE L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER VEUT DÉPENSER À DES FINS INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2026**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro A-90 intitulé *Règlement pour fixer le montant que l'Agglomération de Mont-Laurier veut dépenser à des fins industrielles pour l'année 2026* a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro A-90, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-26-01-006

**APPUI AU CLUB QUAD DESTINATION HAUTES-LAURENTIDES - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MTMD POUR AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES ET ASSURER LA SÉCURITÉ DANS L'UTILISATION DES VÉHICULES HORS ROUTE**

CONSIDÉRANT que le Parc régional de la Montagne du Diable (PRMD) est un attrait touristique majeur dans la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que les sentiers du PRMD sont très utilisés par les véhicules hors route, tels que les Quads;

CONSIDÉRANT que le projet du Club Quad Destination Hautes-Laurentides vise la réfection, la stabilisation et l'amélioration de tronçons de sentiers quad traversant le PRMD, en milieu montagneux, afin de corriger des problématiques d'érosion, de drainage et de dégradation des infrastructures, lesquelles peuvent affecter la sécurité des usagers et la durabilité du réseau de sentiers;

CONSIDÉRANT que les interventions proposées permettront notamment :

- d'améliorer la sécurité des utilisateurs de véhicules hors route;
- d'assurer une meilleure stabilité des sols et des infrastructures;
- de réduire les risques liés à l'eau sur la piste, aux affaissements et à l'érosion;
- de favoriser une utilisation conforme, encadrée et durable des sentiers;
- de maintenir la pérennité du réseau de sentiers dans un contexte de forte fréquentation et de conditions climatiques changeantes.

COINSIDÉRANT que la Ville reconnaît la pertinence de ce projet structurant, qui s'inscrit pleinement dans les objectifs du programme du MTMD en matière de sécurité, d'entretien et d'amélioration des infrastructures de véhicules hors route, tout en tenant compte des particularités d'un milieu naturel sensible;

CONSIDÉRANT que ce projet aura des retombées positives durables tant pour la sécurité des usagers que pour la qualité et la pérennité des infrastructures de sentiers de la région;

EN CONSÉQUENCE, d'appuyer le projet du Club Quad Destination Hautes-Laurentides auprès du MTMD.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-26-01-007

**AVANCE À TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ANNÉE 2026**

CONSIDÉRANT la confirmation de la participation de l'Agglomération de Mont-Laurier au service de transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2026, sous réserve de l'acceptation du budget par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération désire retenir un montant d'environ 20 % sur celui à verser et que le montant retenu sera versé après le dépôt des états financiers 2026 de l'organisme Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL);

EN CONSÉQUENCE, de verser à l'organisme TACAL une avance mensuelle de 8 500 \$ à partir du mois de janvier, et ce, jusqu'à l'approbation par le Ministère du budget d'opération 2026.

D'autoriser la trésorière à procéder audits paiements et à effectuer les ajustements nécessaires lorsque les sommes approuvées par le Ministère pour 2026 seront connues.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-26-01-008

**APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 ET PARTICIPATION AU DÉFICIT D'OPÉRATION DE L'OFFICE D'HABITATION DES LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'approbation budgétaire de l'Office d'habitation des Laurentides par la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT les demandes de remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) produites par l'Office;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter le dépôt du rapport d'approbation budgétaire de l'Office d'habitation des Laurentides, tel qu'il a été présenté par la Société d'habitation du Québec pour l'année 2026.

D'accepter, de plus, de participer à la hauteur de 10 % du déficit d'opération de l'Office d'habitation des Laurentides.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-26-01-009

**ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT le besoin de combler les effectifs du Service de la sécurité incendie afin de maintenir le nombre de pompiers à temps partiel nécessaire à l'Agglomération de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT une rencontre qui a eu lieu en présence du directeur du Service de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la lettre de recommandation de monsieur Vincent Forget, directeur du Service de la sécurité incendie, laquelle est jointe à la présente;

EN CONSÉQUENCE, d'entériner l'embauche de Monsieur Claude Daviault-Robitaille au poste de pompier à temps partiel, à compter du 19 décembre 2025.

À ce titre, le nouveau pompier à temps partiel s'engage à respecter les conditions de l'entente intervenue entre l'Association des pompiers du Service de la sécurité incendie de Mont-Laurier et la Ville de Mont-Laurier.

Son supérieur immédiat est monsieur Vincent Forget, directeur du Service de la sécurité incendie.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

**A-26-01-010**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

\_\_\_\_\_  
Daniel Bourdon, maire

\_\_\_\_\_  
Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

\_\_\_\_\_  
Daniel Bourdon, maire